

# Petit accident, gros contretemps

FRACTURES, COUPURES ET AUTRES MÉSAVENTURES  
ONT DES CONSÉQUENCES PLUS IMPORTANTES QU'ON NE LE CROIT.

ISABELLE TRUCHON

Conseillère en communications, Desjardins Sécurité financière

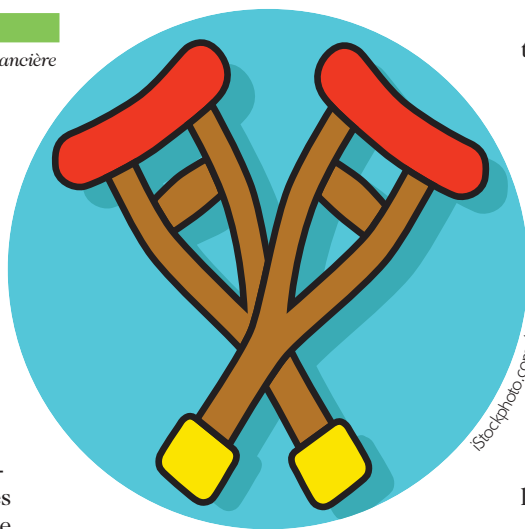
**H**élène Gagnon avait prévu passer la semaine de relâche en ski avec ses deux enfants, âgés de 7 et 10 ans. Mais elle a fait une chute bête dans l'escalier menant au sous-sol, et voilà qu'elle se retrouve avec sept tendons sectionnés par les éclats d'un verre qu'elle tenait dans la main, le bras gauche immobilisé et de nombreux mois de convalescence. « Une main gauche, c'est essentiel, même quand on est droitier! Tout à coup, je ne pouvais plus conduire ma voiture, couper les légumes ou plier les vêtements. Même que mon conjoint devait couper la viande dans mon assiette! » explique-t-elle.

## RETOURNER AU TRAVAIL

De retour au travail deux jours par semaine, elle se considère chanceuse que son employeur ait été compréhensif en lui permettant de faire du télétravail les jours où elle avait des rendez-vous chez le physiothérapeute. Elle se rappellera toujours des semaines suivant son accident comme d'une période difficile, sur le plan tant émotionnel que financier. « J'ai toujours été très active, et c'était frustrant pour moi de ne pas savoir quand exactement je pourrais reprendre mes activités normales.

## ET LA SANTÉ FINANCIÈRE ?

Sur le plan financier, j'ai touché des prestations d'assurance salaire qui correspondaient environ à 80% de mon salaire, ce qui était suffisant pour couvrir l'ensemble de mes dépenses courantes. Toutefois, je me suis vite rendu compte qu'il y avait des frais additionnels que mon assurance collective ne couvrait pas, ou en partie seulement, et que j'ai fini par payer de ma poche. » En guise d'exemple, elle cite le transport d'urgence en ambulance, les nombreux déplacements en taxi pour se rendre à l'hôpital et le fait que son conjoint a dû réduire ses heures de travail pour prendre la relève à la maison.



**Chaque année, environ un Québécois sur quinze est victime d'un traumatisme qui limite ses activités.**

« On pense souvent aux gros accidents qui occasionnent de longues hospitalisations et même des invalidités permanentes, alors qu'en fait ce sont les fractures, les coupures et autres mésaventures qui sont les plus fréquentes et qui risquent le plus de nous toucher, affirme Katherine Peters, conseillère en communication chez Desjardins Sécurité financière. Malheureusement, certains de ces accidents peuvent aussi avoir des conséquences importantes sur notre santé financière. »

### ■ Outch.ca ■

Quel est votre degré d'exposition aux risques d'accidents? C'est ce que le site Outch.ca vous invite à découvrir grâce au Risqu-O-Mètre interactif. À l'aide de courtes questions amusantes, il vous permet de découvrir le cascadeur ou la timide souris en vous, tout en vous présentant des pistes de solutions pour vous protéger contre les conséquences financières d'un accident. Allez-y! Vous ne courez aucun risque.

L'expérience d'Hélène n'est pas exceptionnelle. Chaque année, environ un Québécois sur quinze est victime d'un traumatisme qui limite ses activités ou nécessite une consultation médicale<sup>1</sup> et environ 10% des journées d'hospitalisation sont dues à des traumatismes. De plus, en 2004-2005, les blessures ont entraîné 196 865 hospitalisations de courte durée au Canada. La durée moyenne de ces séjours à l'hôpital est de 10 jours. Les hommes représentaient 53% de l'ensemble des hospitalisations<sup>2</sup>. Et les enfants ne sont pas à l'abri du malheur: près de 20% de ceux qui se présentent dans les salles d'urgence se sont blessés en pratiquant un sport ou un loisir<sup>3</sup>.

## ATTENTION: TRAUMATISME FINANCIER

Pourriez-vous faire face aux conséquences financières d'un accident? C'est une bonne question. Compte tenu que seulement 38% de la population canadienne bénéficie d'un régime d'assurance collective<sup>4</sup> et que les régimes d'assurance maladie provinciaux tentent de limiter l'étendue des protections offertes, il est fort possible que même un accident léger aurait des conséquences significatives sur votre portefeuille. Car c'est un fait: bon nombre des frais liés aux accidents ne sont pas couverts ou ne sont couverts que partiellement par les régimes d'assurance santé provinciaux ou même par les régimes d'assurance collective offerts par les employeurs. C'est le cas, par exemple, des orthèses, de l'achat d'un fauteuil roulant et des frais de physiothérapie. On gagne donc à être prévoyant et à souscrire une protection d'assurance accident complémentaire qui aide à payer certains des frais découlant d'un accident ou qui verse une prestation en cas de décès ou d'invalidité. Votre santé financière en dépend! ■

1. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).
2. Institut canadien d'information sur la santé.
3. [www.sickkids.ca/securitejeunescanada](http://www.sickkids.ca/securitejeunescanada).
4. Sondage À votre santé! de Desjardins Sécurité financière, édition 2007.